ACTUALITES DU RESEAU
ALPHEA HYDROGENE

Communiqué N°69 **13 février 2007**

« Signature du contrat d'objectifs 2006/2010 de l'IFP »

Communiqué de l'IFP

publié le 13/02/2007

(source : http://www.ifp.fr)

Actualités

Signature du contrat d'objectifs 2006/2010 de l'IFP

Le Contrat d'objectifs liant l'État à IFP jusqu'en 2010 a été signé le 13 février dernier au ministère de l'Industrie, par Jean-François Copé, ministre délégué au Budget et à la réforme de l'État, François Goulard, ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, François Loos, ministre délégué à l'Industrie, et Olivier Appert.

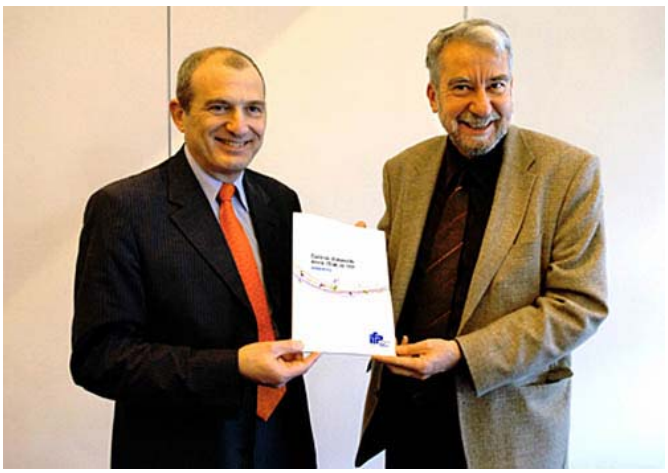

Ce contrat souligne la volonté de renforcer l'IFP dans ses missions de recherche scientifique, d'innovation industrielle, de formation et d'information autour de cinq priorités stratégiques complémentaires :

- Repousser les limites du possible dans l'exploration et la production du pétrole et du gaz,
- Transformer le maximum de matière première en énergie du transport,
- Développer des véhicules propres et économes en carburant,
- Diversifier les sources de carburants,
- Capter et stocker le CO_2 pour lutter contre l'effet de serre.

Ce contrat inscrit l'action de recherche, de formation et d'information de l'IFP dans une stratégie d'innovations industrielles porteuses de croissance économique future, en préparant de manière concertée avec la puissance publique une transition énergétique maîtrisée.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTRE DÉLEGUE AU BUDGET ET A LA REFORME DE L'ETAT

MINISTRE DELEGUE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET A LA RECHERCHE

MINISTRE DELEGUE À L'INDUSTRIE

Communiqué de presse | *Communiqué de presse*

http://www.industrie.gouv.fr

Paris, le 13 février 2007

Signature du contrat d'objectifs 2006-2010 de l'IFP :
innover pour une transition maîtrisée dans les domaines de l'énergie,
du transport et de l'environnement

Jean-François Copé, ministre délégué au Budget et à la réforme de l'État, François Goulard, ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la recherche, François Loos, ministre délégué à l'Industrie, et Olivier Appert, président de l'IFP, ont signé mardi 13 février 2007 le contrat d'objectifs liant l'Etat à l'IFP jusqu'en 2010.

Les ministres ont rappelé que les priorités inscrites dans le contrat impliquent un développement accéléré des **recherches liées aux nouvelles technologies de l'énergie** et un rééquilibrage des activités de R&D au profit des domaines « transformation et utilisation de l'énergie », et plus particulièrement des activités moteurs et carburants, par rapport aux activités d'exploration et de production.

Ciblant l'efficacité des moyens engagés par l'IFP, le contrat identifie les axes de recherche prioritaires de l'institut dans ses différents domaines d'intervention :

- **L'IFP contribue à une meilleure mise en valeur des ressources pétrolières**, notamment par ses travaux sur l'évaluation du potentiel pétrolier des gisements et sur les technologies de production offshore.
- **L'IFP contribue à l'adaptation du raffinage** aux exigences réglementaires et aux évolutions du marché des carburants.
- **L'IFP encourage l'émergence d'alternatives au moteur à combustion à carburants fossiles** par ses travaux sur les motorisations et sur les carburants.
- **L'IFP contribue à la diversification des sources d'énergie**, notamment par ses travaux sur les procédés de synthèse de carburants et sur les technologies de production d'hydrogène.
- **L'IFP contribue à l'effort de recherche international** sur les procédés de captage, de transport et de stockage géologique du CO2.

Le contrat d'objectifs prévoit également que **l'IFP s'intègrera pleinement dans le Système Français de Recherche et d'Innovation** (ANR, AII, Pôles de compétitivité et Instituts Carnot), **ainsi que dans la recherche européenne** (Programmes cadre de recherche et développement, plates-formes technologiques, réseaux européens de R&D).

Le contrat réaffirme par ailleurs la politique de valorisation de l'innovation mise en œuvre par l'IFP depuis de nombreuses années, au travers de partenariats et de participations industrielles. **Il fixe comme objectif à l'IFP de renforcer la cohérence de son portefeuille de filiales afin de constituer des acteurs de référence dans leur domaine d'activité** (Axens, Prosernat, Beicip-Franlab, D2T).

De plus, face à une pénurie annoncée de personnel qualifié dans le secteur de l'énergie et de l'automobile, **l'École du Pétrole et des Moteurs – partie intégrante de l'IFP – doit poursuivre son ouverture internationale et son appui à l'industrie.**

Le contrat prévoit enfin le **renforcement de la visibilité de ses travaux de recherche, des actions de communication et d'information**.

L'IFP en bref :

L'IFP est un organisme public de recherche et de formation, à l'expertise internationalement reconnue, dont la mission est de développer les énergies du transport du XXIe siècle. Il apporte aux acteurs publics et à l'industrie des solutions innovantes pour une transition maîtrisée vers les énergies et matériaux de demain, plus performants, plus économiques, plus propres et durables.

Pour remplir sa mission, l'IFP poursuit 5 objectifs stratégiques complémentaires : repousser les limites du possible dans l'exploration et la production du pétrole et du gaz, transformer le maximum de matière première en énergie du transport, développer des véhicules propres et économes en carburant, diversifier les sources de carburants, capter et stocker le CO2 pour lutter contre l'effet de serre.

Son école d'ingénieurs, partie intégrante de l'IFP, prépare les générations futures à relever ces défis.

Contacts presse :

Cabinet de Jean-François Copé : Franck Thiebaux - Tél : 01 53 18 43 06

Cabinet de François Goulard : Christine Granier-Heurtevin – Tél : 01 55 55 84 32

Cabinet de François Loos : Hélène Philip - Tél : 01 53 18 44 85

IFP : Anne-Laure de Marignan – Tél : 01 47 52 62 07 – a-laure.de-marignan@ifp.fr